Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) : **HDF** Tél : 04.76.77.00.50 Fax : 04.76.77.16.93

Bénéficiaires : **CAF refuge de l'Aigle**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Matériel divers + pax	10/09/2014	Pont des brebis	Refuge de l'Aigle	3	1	4

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS350B3 F-HILL ou HB-ZIJ bleu / gris

Nom du pilote : Franck CHARLET / Arnaud SAGE

Au Versoud
Le 08/09/14, Nicolas NILO

Autorisation accordée n° 387

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le compte rendu du survol. Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 08/09/2014
Le Directeur Adjoint,
Thierry DURAND
Le Directeur,
Copie au secteur de : Oisans / Briançonnais

Préconisations du Parc national :